



Reeprenable suite à un changement de société

Par sandre6262

Bonjour,

Je travaille au sein de société de nettoyage et un client a résilier ce contrat suite à un refus de la société de baisser les heures qui été de 10h50 semaine suite à la crise économique du au covid le client voulez 5 h semaine sans changer mon contrat et que ma société continue à me payer 10h50.

Donc une autre société m'a reprise en contrat avenant depuis février 2021 pour 5 h semaines et me certifie qu'ils me donneront des remplacements pour compléter le reste qui manque en heures car lié au contrat et une convention collective mon salaire devez pas baisser.

Hors depuis je n'est eu jamais de remplacement juste rester à 5 h semaine et un salaire de 150 euro au lieu de 500.

Je voulez savoir quel serez mon recours ou même rompre ce contrat avenant suite a des engagements non tenue.

Merci de vos réponse Cordialement